



Nantes le 10/09/24

La Direction

La directrice départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Loire Atlantique

à

Mesdames, messieurs les représentants
des organisations professionnelles et syndicales
de Loire Atlantique

Objet : Campagne régionale de contrôle des contrats d'apprentissage 2024

Mesdames et Messieurs,

Le système d'inspection du travail (SIT) a défini son cadre d'action dans un plan pluriannuel 2023-2025 qui oriente l'activité autour de sa mission essentielle de protection des droits fondamentaux des travailleurs.

Au-delà des contrôles habituels, afin de concentrer l'action des services sur ces sujets incontournables, des actions collectives sont organisées dans les feuilles de route notamment sous la forme de campagnes de contrôle.

Les échanges avec les agents du système d'inspection du travail (SIT) de la région des Pays de la Loire, comme les priorités d'action relevant des feuilles de route départementale du plan national d'action (PNA) 2024/2025 laissent à voir une **préoccupation majeure sur les situations de travail des jeunes, particulièrement vulnérables**.

Les jeunes, mineurs comme majeurs, qui font leurs premiers pas en entreprise sont davantage exposés aux risques professionnels en raison de leur manque d'expérience professionnelle et de leur méconnaissance de l'environnement dans lequel ils évoluent.

Dans le contexte d'un fort développement du recours à l'apprentissage dans notre région, il a été décidé d'organiser une **campagne régionale de contrôle en 2024 ciblée sur les conditions de travail des apprentis**.

En amont de la campagne de contrôle, des échanges ont été menés avec les partenaires de l'apprentissage (DREETS, médiateurs, service du rectorat, centre de formation d'apprentis) et une première information a été délivrée aux partenaires sociaux régionaux à l'occasion de la présentation du bilan régional 2023 du Système d'inspection du Travail (SIT) et des priorités d'action pour 2024.

Les contrôles de l'apprentissage porteront particulièrement sur :

- La **relation contractuelle**,
- Les conditions de travail des apprentis du point de vue de la **santé, de l'hygiène et de la sécurité**.

Par ailleurs, les services des DDETS se mettront à la disposition des centres de formation d'apprentis, pour assurer la **bonne information et la sensibilisation des apprentis sur leurs droits fondamentaux**.

.../...



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
de Loire Atlantique**

L'objectif final de cette campagne de contrôle est de garantir les droits fondamentaux des apprentis de la région.

La phase de contrôle sera déployée sur une période de 4 mois : d'octobre 2024 à janvier 2025.

Un processus d'évaluation de la campagne et de son impact sera mis en œuvre afin d'établir un état des lieux et de mesurer l'impact des actions menées, notamment s'agissant des mises en conformité réalisées par les employeurs d'apprentis suite aux opérations de contrôle.

Les résultats et constats de cette campagne seront partagés à compter du 2^{ème} trimestre 2025.

Le pôle travail de la DDETS se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Loire Atlantique

Blandine GRIMALDI